

Le Président

- Vu le Code de l'Éducation ;
- Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF) ;
- Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées Hauts de France (INSA Hauts de France) ;
- Vu le résultat du scrutin organisé du 1er au 8 décembre 2022 relatif à la désignation des représentants du personnel au comité social d'administration unique ;
- Vu la proposition des organisations syndicales ;

Arrête

Article 1 Les organisations syndicales ont désigné les représentants du personnels titulaires et suppléants dans la formation spécialisée du comité social d'administration en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, comme suit :

UNSA Education avec le SNPTES	<u>TITULAIRES</u> ANCEAU Jean-Hubert REVAUX Thierry CHIKH Djanet DEPRES Virgile	<u>SUPPLEANTS</u> DUBOC Jean Philippe BOURDEAU Priscilla GARIN Corinne DELILLE Rémi
Sgen-CFDT	<u>TITULAIRES</u> TURPIN-WINTER Hélène HENON Pierre DENEUX Dominique	<u>SUPPLEANTS:</u> MASI Séverine DAIFI Nabila WINTER Eric
Fédération Syndicale Unitaire-FSU	<u>TITULAIRES</u> D'OLIVEIRA-REZENDE Olivier LEMAIRE Christelle MARECHAL Christophe	<u>SUPPLEANTS</u> ROSELLE Cécile URBANIAK Rodolphe ARNAL Thierry

Article 2 Le présent arrêté est soumis à publicité : il est affiché sur le site internet et publié au recueil des actes réglementaires tenu par Direction Générale.

Article 3 Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 8 mars 2023

Le Président de l'Université Polytechnique Hauts-de-France,


Professeur Abdelhakim ARTIBA

